



OBJET : Commission Energie

Date : mardi 12 mars 2023

Présents : Éric MIQUEL, Maire – Philippe BRILLAUD, Premier adjoint au Maire - Maryse DUMOULIN, deuxième adjointe au Maire – Jacques GALLET, troisième adjoint au Maire - Martine TARISSAN, quatrième adjointe au Maire – Corinne MIAT, sixième adjointe au Maire - Pascal PERPIGNAN, conseiller municipal – Amédée FABBRO, conseiller municipal - Nicolas SIMON, conseiller municipal – Charlotte SAULNERON, directrice générale des services

Liste de diffusion : Éric MIQUEL, Maire – Philippe BRILLAUD, Premier adjoint au Maire – Maryse DUMOULIN, deuxième adjointe au Maire – Jacques GALLET, troisième adjoint au Maire – Martine TARISSAN, quatrième adjointe au Maire – Michel CAPOMASI, cinquième adjoint au Maire – Corinne MIAT, sixième adjointe au Maire – Patrick BALMOISSIERE, conseiller municipal – Stéphanie CASTEL, conseillère municipale – Noëlle CAZALET, conseillère municipale - Pascale DE AMORIM, conseillère municipale - Sonia DULION, conseillère municipale - Amédée FABBRO, conseiller municipal – Fabien GUENET, conseiller municipal – Virginie LE JULIEN, conseillère municipale – Magali MESERAY, conseillère municipale - Pascal PERPIGNAN, conseiller municipal – Lucile RITTER, conseillère municipale – Philippe SAUVAGE, conseiller municipal - Thierry SERVAT, conseiller municipal – Jérôme BARON, conseiller municipal – Nicolas SIMON, conseiller municipal

Les commissions municipales sont des instances de réflexion. Seul le Conseil municipal prend les décisions qui régissent l'action de la municipalité.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Baisse d'une consommation annuelle notable :

- 100 000 kwh de moins pour le gaz
- 53 430 kwh de moins pour l'électricité

Mais montant de la facturation annuelle à la hausse pour l'électricité de 50 000 € (- 28 000 € pour le gaz).

Piste 1

Compteurs gaz et électricité à fermer et abonnements à résilier :

- Bâtiment local de boxe
- Bâtiment Impasse des écoles
- Bâtiment du club du 3^{ème} âge
- Coin grillades lac
- Appartement rue des Girondins

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Baisse notable de la consommation (- 98 077 Kwh) mais montant de la facturation annuelle constante.

Piste 2

Mise en place d'un horaire d'été pour l'extinction partielle de l'éclairage public sous réserve du coût financier demandé par le SDEHG.

Piste 3

Fixer un horaire été d'extinction partielle entre le 20 juin et le 20 août.

Piste 4

Extinction partielle entre 1h et 6h durant la période estivale sur l'ensemble du territoire communal.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

A la suite de la promulgation de la loi d'accélération du développement des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (loi n°2023-175 du 10 mars 2023), les collectivités sont invitées à identifier les zones favorables au déploiement de projets d'énergies renouvelables sur le territoire communal. Cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité afin que, face aux crises climatiques et énergétique, la France atteigne la neutralité carbone d'ici 2050.

Pistes 5

Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables :

Réf. cadastrale	Nom ZAER	Localisation	Vocation	Précisions	Projets sur la zone
C1535 C1536	Parking MSP	14 avenue de Mazères	Photovoltaïque	Sur ombrières	Projet à venir
C104	Parking salle des fêtes	181 avenue de Bigorre	Photovoltaïque	Sur ombrières	Projet à venir
C104	Salle des fêtes	181 avenue de Bigorre	Photovoltaïque	Sur toiture	Projet à venir
B437 B437	EHPAD Mont-Royal	515 rue des enfants	Photovoltaïque	Sur toiture	Projet programmé en 2024
	Moulin de Mur	A la limite entre Montréjeau et Ausson	Hydraulique	Propriété privée	Projet à l'étude avec le SDEHG
	Canal de Mazères	Après le pont de Mazères vers Tibiran (à droite du Pont)	Hydraulique	Droit d'eau au sein de la commune	Projet à l'étude avec le SDEHG
	Pont de Mazères	Après le pont de Mazères vers Tibiran (à droite du Pont)	Hydraulique	Droit d'eau au sein de la commune	Projet à l'étude avec le SDEHG